

2015-3462
2016-01-06

ACIDE OXALIQUE DIHYDRATE

Produit pour lutter contre les mites varroa

Produit solide

AGRICOLE

LIRE L'ÉTIQUETTE AVANT D'UTILISER

GARANTIE: Acide Oxalique Dihydrate 99.65%

Contenu net: 1 kg

NUMÉRO D'HOMOLOGATION 29575
LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES



DANGER - POISON

DANGER – CORROSIF POUR LES YEUX

DANGER – IRRITANT POUR LA PEAU

Conseil Canadien du Miel
#218, 51519 Rue Range 220
Sherwood Park, AB, T8E 1H1
Téléphone 403 652 4441

PRÉCAUTIONS

TENIR HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS

Nocif ou fatal si avalé.

Éviter d'inhaler/de respirer les vapeurs ou la poussière.

CORROSIF pour les yeux.

ÉVITER tout contact avec les yeux.

CORROSIF pour la peau.

ÉVITER tout contact avec la peau ou les vêtements.

L'acide oxalique dihydrate doit être manipulé seulement dans un endroit bien ventilé.

L'utilisation de l'acide oxalique dihydrate doit se limiter à un usage à l'extérieur seulement.

NE PAS UTILISER dans un caveau d'hivernage fermé.

Porter des lunettes de protection, un masque facial avec un filtre anti-poussières/brouillard, des gants résistant aux produits chimiques, une chemise à manches longues, un pantalon, des souliers et des bas lors de la manipulation, du mélange et du chargement d'acide oxalique dihydrate et lors des activités de nettoyage ou d'entretien.

Porter un respirateur facial complet ou un demi-respirateur facial muni d'un filtre pour acide organique, des gants résistant aux produits chimiques, une chemise à manches longues, un pantalon, des souliers et des bas lors de l'application d'acide oxalique avec un vaporisateur.

Porter des lunettes de protection, des gants résistant aux produits chimiques, une chemise à manches longues, un pantalon, des souliers et des bas lors de l'application d'acide oxalique sous forme de solution.

Toutes les activités de nettoyage et d'entretien doivent être réalisées dans un endroit bien ventilé, de préférence à l'extérieur.

Tenir ce produit éloigné de la nourriture et des breuvages.

Bien laver la peau avec de l'eau et du savon après la manipulation de ce produit.

Enlever immédiatement tout vêtement qui aurait été atteint par des éclaboussures ou par un déversement.

Tout vêtement contaminé doit être rangé et lavé séparément des autres vêtements.

PREMIERS SOINS

En cas d'ingestion: appeler un centre anti-poison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

En cas de contact avec la peau ou les vêtements: enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas d'inhalation: déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas de contact avec les yeux: garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'oeil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES

Administrier un traitement symptomatique.

ÉLIMINATION

Ne pas contaminer les sources d'eau d'irrigation ou de consommation ou les habitats aquatiques en éliminant le produit non utilisé.

Éliminer la solution d'acide oxalique dihydrate-sucre-eau non utilisée immédiatement après l'application en respectant la réglementation provinciale.

Éliminer les contenants en respectant la réglementation provinciale.

Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser à l'organisme de réglementation provincial en cas de déversements ainsi que pour le nettoyage des déversements.

AVIS À L'UTILISATEUR:

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la Loi sur les produits antiparasitaires. L'utilisateur assume les risques de blessures aux personnes ou de dommages aux biens que l'utilisation du produit peut entraîner.

MODE D'EMPLOI

ATTENTION: l'acide oxalique dihydrate peut endommager le couvain d'abeilles. L'acide oxalique dihydrate n'agit pas sur les mites varroa dans le couvain operculé. Utiliser seulement tard en automne ou tôt au printemps lorsque le couvain operculé est en faible quantité ou absent. Ne pas utiliser lorsqu'il y a des hausses à miel sur les ruches afin d'éviter la contamination du miel destiné à la consommation humaine.

Appliquer l'acide oxalique dihydrate seulement lorsque le dépistage indique qu'il y a nécessité de traitement. Consulter les directives provinciales et les experts apicoles locaux afin de connaître les méthodes de dépistage ainsi que les seuils de traitements recommandés.

MÉTHODE EN SOLUTION:

NOTE: Pour dissoudre complètement l'acide oxalique dihydrate, utiliser un sirop tiède.

Dissoudre 35 g d'acide oxalique dihydrate dans un litre de solution 1:1 sucre:eau (poids:volume). Fumiger les abeilles à partir de la tête de cadre vers le bas. À l'aide d'une seringue ou d'un applicateur, faire couler goutte à goutte 5 ml de cette solution directement sur les abeilles dans chaque espace occupé par les abeilles dans chaque boîte d'incubation. La dose maximale est de 50 ml par colonie peu importe que les chambres d'incubation soient en noyaux, simples ou multiples. Sous certaines conditions défavorables (p.ex. colonies faibles, conditions d'hivernation défavorables), cette méthode d'application peut causer une certaine mortalité ou une perte des abeilles hivernant.

MÉTHODE PAR VAPORISATION:

Appliquer seulement sur les colonies extérieures dont l'entrée de la ruche est restreinte au bas. Sceller toutes les entrées supérieures de la ruche et les fissures avec du ruban adhésif pour empêcher les vapeurs d'acide oxalique de s'échapper. Si possible, traiter lorsque les ruches sont enveloppées, ce qui assure qu'elles soient scellées correctement. Fumiger les abeilles à partir de la planche du fond vers le haut. Placer 2,0 g de poudre d'acide oxalique dans le vaporisateur. Suivre le mode d'emploi du fabricant du vaporisateur. Insérer le vaporisateur à travers l'entrée du bas. Appliquer de la chaleur jusqu'à ce que tout l'acide oxalique se soit sublimé.

Le présent service de transcription d'étiquettes est offert par l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire afin de faciliter la recherche des renseignements qui apparaissent sur les étiquettes. Les renseignements fournis ne remplacent pas les étiquettes officielles en papier. L'ARLA ne fournit pas d'assurance ou de garantie que les renseignements obtenus de ce service sont exacts et courants et, par conséquent, n'assume aucune responsabilité relativement à des pertes résultant, directement ou indirectement, de l'utilisation de ce service.

+))